

BOLUDA MARSEILLE FOS
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 5.754.831,50 euros
Quai de La Lèque - 13110 Port-de-Bouc
404 350 639 RCS AIX EN PROVENCE

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2026

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associé Unique, sur la proposition du Président, décide, conformément à la loi et aux statuts, d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice comptable de 948.868,87 € au compte de « Report à Nouveau » qui, débiteur de (14,10 €) présentera, après cette affectation, un solde créditeur de 948.854,77 €.

L'Associé Unique constate qu'après cette affectation, le montant des capitaux propres s'élève à 9.182.493,23 € pour un capital social de 5.754.831,50 €. Les capitaux propres sont donc supérieurs à la moitié du capital social.

L'Associé Unique constate que la réserve légale est intégralement constituée à concurrence de 1/10^{ème} du capital social.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 Bis du C.G.I., l'Associé Unique rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Par ailleurs, l'Associé Unique approuve les charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élevant à 5.226,63 €.

Fait à Marseille, le 30 juin 2026

M. Laurent Ménager
Directeur Général



BOLUDA MARSEILLE FOS

CERTIFIES CON FORMES EN DATE DU
30 JUIN 2026

Signé par :
LAURENT MÈNAGER
227D161935E5456...

F-IDENTIF

Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 404350639 Code activité (NAF) 5222Z

Désignation et adresse du déclarant :

SASU BOLUDA MARSEILLE FOS

00-1 QUAI DE LA LEQUE

PORT DE BOUC 13110

Téléphone 0491998003

ÉVENEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

Code monnaie : EUR

Désignation du conseil :

BOLUDA MARSEILLE FOS

F_BI_RN_IS

Données Fiscales

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN	404350639	Code activité (NAF)	5222Z
Désignation et adresse			
SASU BOLUDA MARSEILLE FOS			
00-1 QUAI DE LA LEQUE			
PORT DE BOUC 13110			
Téléphone	0491998003		

Dépôt normal ou provisoire de la déclaration :	NOR
--	-----

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF)	IS1
Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal :	RN
Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS)	IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N :	01/01/2025	
Date de clôture de l'exercice ou période N :	31/12/2025	
Durée de l'exercice ou période N :	12	
Date d'arrêté provisoire des comptes :		
Date de clôture de l'exercice ou période N-1	31/12/2024	(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)
Durée de l'exercice ou période N-1 :	12	(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)
Date limite de dépôt de la déclaration :	05/05/2026	

CERTIFIÉS CON FORMES
EN DATE DU 3

Signé par :

LAURENT MÉNAGER - BILAN ACTIF

227D161Q35E5456

DGFIP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : BOLUDA MARSEILLE FOS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : 1 QUAI DE LA LEQUE 13110 PORT DE BOUC

Durée de l'exercice précédent 12

si déposé néant, cochez la case : ☐

				Exercice N clos le, 31/12/2025		Exercice N-1	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
						Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	Frais d'établissement	AC			
		CX	Frais de développement	CQ			
		AF	Concessions, brevets et droits similaires	AG	47 844,50		
		AH	Fonds commercial (1)	AI	1 540 484,36		1 540 484,36
		AJ	Autres immobilisations incorporelles	AK			
		AL	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (2)	AN	Terrains	AO			
		AP	Constructions	AQ	329 734,25	220 391,88	234 550,10
		AR	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AS	696 439,24	113 273,11	146 728,56
		AT	Autres immobilisations corporelles	AU	69 575,79	37 247,71	8 510,00
		AV	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AW	86 362,42	86 362,42	6 235,00
		CS	Participations	CT	2 000,00	2 000,00	2 000,00
		CU	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CV			
		BB	Créances rattachées à des participations	BC			
		BD	Autres titres immobilisés	BE			
		BF	Prêts	BG			
		BH	Autres immobilisations financières	BI	3 021 599,51	3 021 599,51	1 384 123,11
		TOTAL (II)		BJ	6 164 952,77	BK	1 143 593,78
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	Matières premières, approvisionnements	BM	328 022,39		302 390,73
		BN	En cours de production de biens	BO			
		BP	En cours de production de services	BQ			
		BR	Produits intermédiaires et finis	BS			
		BT	Marchandises	BU			
	CRÉANCES	BV	Avances et acomptes versés sur commandes	BW	57 539,64	57 539,64	105 943,05
		BX	Clients et comptes rattachés (3)	BY	6 304 809,43	6 279 761,48	3 577 987,48
		BZ	Autres créances (3)	CA	31 413 271,35	31 413 271,35	32 987 164,52
		CB	Capital souscrit et appelé, non versé	CC			
	DIVERS	CD	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CE			
		CF	Disponibilités	CG	26 824,33	26 824,33	43 198,89
	Comptes de Régularisation	CH	Charges constatées d'avance (3)	CI	154 515,06	154 515,06	155 515,38
CJ		TOTAL (III)	CK	38 284 982,20	25 047,95	38 259 934,25	37 172 200,05
CW		Frais d'émission d'emprunt (IV)					
CM		Primes de remboursement des emprunts (V)					
CN		Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)					
CO		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	IA	44 449 934,97	1 168 641,73	43 281 293,24	40 494 831,18
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

2 - BILAN PASSIF avant répartition					DGFIP N° 2051 2026		
Désignation de l'entreprise : BOLUDA MARSEILLE FOS						Néant	
					Exercice N		Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)		(Dont versé : 5 754 831,50)	DA	5 754 831,50	305 000,00	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	1 905 091,51	1 905 091,51	
	Écarts de réévaluation (2)		(dont écart d'équivalence : EK)	DC			
	Réserve légale (3)			DD	30 500,02	30 500,02	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivant EJ)	DG	481 747,43	481 747,43	
	Report à nouveau			DH	(14,10)	(8 199 763,96)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	948 868,87	138 081,36	
	Subventions d'investissement			DJ	61 468,00	75 543,00	
	Provisions réglementées			DK			
	TOTAL (I)			DL	9 182 493,23	(5 263 800,64)	
				DM			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DN			
	Avances conditionnées			DO			
	TOTAL (II)			DP			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DQ	202 000,00	202 000,00	
	Provisions pour charges			DR	12 727 117,00	12 325 780,00	
	TOTAL (III)			DS	12 929 117,00	12 527 780,00	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DT			
	Autres emprunts obligataires			DU	626,00	200,00	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DV			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		EI)	DW			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DX	2 046 002,82	15 953 027,51	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DY	6 587 467,08	5 818 182,09	
	Dettes fiscales et sociales			DZ			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			D1			
	Instrument financier à terme			EA	12 535 587,11	11 459 442,22	
	Autres dettes			EB			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EC	21 169 683,01	33 230 851,82	
TOTAL (IV)				ED			
Écarts de conversion passif et différences d'évaluation (V)				EE	43 281 293,24	40 494 831,18	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)							
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			Écart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	21 169 683,01	33 230 851,82	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	626,00	200,00	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

3 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)								DGFîP N° 2052 2026		
Désignation de l'entreprise : BOLUDA MARSEILLE FOS								Néant		
			Exercice N					Exercice N-1		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA		FB		FC			
	Production vendue	biens	FD		FE		FF			
		services	FG	455 851,97	FH	38 550 728,55	FI	39 006 580,52	37 518 388,47	
	Chiffres d'affaires nets		FJ	455 851,97	FK	38 550 728,55	FL	39 006 580,52	37 518 388,47	
	Production stockée						FM			
	Production immobilisée						FN			
	Subventions d'exploitation						FO	207 484,79	197 687,80	
	Reprises sur amortissements et provisions						FP	2 288 374,00	3 248 447,14	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles						F1			
	Autres produits (1) (11)						FQ	249 697,14	8 391,81	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	41 752 136,45	40 972 915,22	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS		
Variation de stock (marchandises)						FT				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	1 582 796,57	1 878 519,44		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV	(25 631,66)	80 523,16		
Autres achats et charges externes (3)						FW	15 958 339,44	15 555 916,48		
Impôts, taxes et versements assimilés						FX	449 050,40	401 325,45		
Salaires et traitements						FY	15 922 808,52	15 457 455,78		
Cotisations sociales (10)						FZ	4 705 266,77	4 491 515,02		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	124 046,00	127 771,96	
			- dotations aux dépréciations				GB			
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	2 689 711,00	3 085 959,00
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1	218,88			
Autres charges (12)						GE	28 363,66	261 001,87		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	41 434 969,58	41 339 988,16		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	317 166,87	(367 072,94)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	703 915,44	931 309,12	
	Reprises sur dépréciations						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO			
	Produits de cessions d'immobilisations financières						G2			
	Total des produits financiers (V)						GP	703 915,44	931 309,12	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	72 213,44	55 099,02	
	Différences négatives de change						GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	72 213,44	55 099,02	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	631 702,00	876 210,10		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	948 868,87	509 137,16		

4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)										DGFip N° 2053 2026		
Désignation de l'entreprise : BOLUDA MARSEILLE FOS								Néant				
								Exercice N		Exercice N-1		
Produits exceptionnels (7) (VII)								HD		12 721,64		
Charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH		202 133,44		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)								HI		(189 411,80)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)								HJ		76 237,00		
Impôts sur les bénéfices (X)								HK		105 407,00		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)								HL	42 456 051,89	41 916 945,98		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)								HM	41 507 183,02	41 778 864,62		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)								HN	948 868,87	138 081,36		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme						HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières					HY		16 181,86		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					IG				
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier					HP				
			- Crédit-bail immobilier					HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées						IJ	703 282,44	931 309,12		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées						IK				
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)						HX				
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)						RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)						RD				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploit				(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)						A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)						A4				
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles						A8				
		Dont cotisations facultatives Madelin				A10						
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				A11						
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (article 39, 1-2°, al.3)						HS					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :						Exercice N					
							Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels			
TOTAL GENERAL												
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :						Exercice N					
							Charges antérieures		Produits antérieurs			
TOTAL GENERAL												

DGFiP N° 2053 2026

BOLUDA MARSEILLE FOS

[illegible]

5 - IMMOBILISATIONS													DGFIP N° 2054 2026			
Désignation de l'entreprise : BOLUDA MARSEILLE FOS															Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1			Augmentations						
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	1 588 328,86	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains						KG			KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9			KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1			KM	20 937,23	KN		KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants		M2		KP	506 264,42	KQ		KR	24 796,48	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants		M3		KS	787 597,26	KT		KU	22 115,09	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers							KV	43 350,00	KW		KX	26 103,72		
		Matériel de transport							KY	6 500,00	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB	25 852,68	LC		LD	5 017,10		
		Emballages récupérables et divers							LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		6 235,00	LI		LJ	80 127,42			
	Avances et acomptes						LK			LL		LM				
	TOTAL III						LN		1 396 736,59	LO		LP	158 159,81			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M		8T			
		Autres participations						8U		2 000,00	8V		8W			
Autres titres immobilisés						1P			1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1 384 123,11	1U		1V	1 637 476,40				
TOTAL IV						LQ		1 386 123,11	LR		LS	1 637 476,40				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG		4 371 188,56	ØH		ØJ	1 795 636,21				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						Par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	1 588 328,86	IX			
CORPORELLES	Terrains				IP			LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA		MB		MC					
		Sur sol d'autrui		IR			MD	1 872,00	ME	19 065,23	MF					
		Inst. gales, agencts et am. de constructions		IS			MG		MH	531 060,90	MI					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ		MK	809 712,35	ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU			MM		MN	69 453,72	MO					
		Matériel de transport		IV			MP		MQ	6 500,00	MR					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW			MS		MT	30 869,78	MU					
		Emballages récupérables et divers *		IX			MV		MW		MX					
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ		NA	86 362,42	NB				
	Avances et acomptes				NC			ND		NE		NF				
	TOTAL III				IY			NG	1 872,00	NH	1 553 024,40	NI				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU		M7		ØW				
	Autres participations				IØ			ØX		ØY	2 000,00	ØZ				
	Autres titres immobilisés				I1			2B		2C		2D				
	Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E		2F	3 021 599,51	2G				
	TOTAL IV				I3			NJ		NK	3 023 599,51	2H				
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4			ØK	1 872,00	ØL	6 164 952,77	ØM				

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2026						
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : BOLUDA MARSEILLE FOS						Néant ☐ X ☐
Exercice N clos le : 31/12/2025						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE						
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE						
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE						
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						
Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD						

6 - AMORTISSEMENTS															DGFIP N° 2055 2026								
Désignation de l'entreprise : BOLUDA MARSEILLE FOS																		Néant					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)																					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement				CY					EL					EM					EN				
Fonds commercial				RE					RF					RI					RJ				
Autres immobilisatons incorporelles				PE	47 844,50				PF					PG					PH	47 844,50			
TOTAL I				RK	47 844,50				RM					RN					RO	47 844,50			
Terrains				PI					PJ					PK					PL				
Constructions		Sur sol propre		PM					PN					PO					PQ				
		Sur sol d'autrui		PR	292 651,55				PS	42 584,95				PT	5 502,25				PU	329 734,25			
		inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV					PW					PX					PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	640 868,70				QA	76 764,06				QB	21 193,52				QC	696 439,24			
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	43 350,00				QE	2 283,96				QF					QG	45 633,96			
		Matériel de transport		QH	6 500,00				QI					QJ					QK	6 500,00			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	17 342,68				QM	2 413,03				QN	2 313,88				QO	17 441,83			
		Emballages récupérables et divers		QP					QR					QS					QT				
TOTAL II				QU	1 000 712,93				QV	124 046,00				QW	29 009,65				QX	1 095 749,28			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	1 048 557,43				ØP	124 046,00				ØQ	29 009,65				ØR	1 143 593,78			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																					
Immobilisations amortissables			DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice								
			Colonne 1 différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel										
Frais établissements			M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6								
Fonds commercial			RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV								
Autres immob. incorp.			N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1								
TOTAL I			RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD								
Terrains			Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8								
Constructions		Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6								
		sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4								
		inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2								
Inst. techniques mat. et outillage			T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9								
Autres immobilisations corporelle		Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7								
		Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5								
		Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3								
		Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1								
TOTAL II			X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8								
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III			NL						NM						NO								
Total général (I + II + III)			NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV								
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)			NW					Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY					Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								
CADRE C																							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES						Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'emission d'emprunt à étaler														Z9					Z8				
Primes de remboursement des obligations														SP					SR				

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN										DGFIP N° 2056 2026	
Désignation de l'entreprise : BOLUDA MARSEILLE FOS										Néant ☐	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
		1		2		3		4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF			
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI			
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR			
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	202 000,00	4B		4C		4D	202 000,00		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S			
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	7 443 949,00	4Y		4Z	543 374,00	5A	6 900 575,00		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F		5H		5J		5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	4 837 000,00	EP	2 685 000,00	EQ	1 745 000,00	ER	5 777 000,00		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	44 831,00	5W	4 711,00	5X		5Y	49 542,00		
	TOTAL II	5Z	12 527 780,00	TV	2 689 711,00	TW	2 288 374,00	TX	12 929 117,00		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)	6A		6B		6C		6D			
		6E		6F		6G		6H			
		02		03		04		05			
		9U		9V		9W		9X			
		06		07		08		09			
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S			
	Sur comptes clients	6T	25 047,95	6U		6V		6W	25 047,95		
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X		6Y		6Z		7A			
	TOTAL III	7B	25 047,95	TY		TZ		UA	25 047,95		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	12 552 827,95	UB	2 689 711,00	UC	2 288 374,00	UD	12 954 164,95	
Dont dotations et reprises	{	- d'exploitation	UE	2 689 711,00	UF	2 288 374,00					
		- financières	UG		UH						
		- exceptionnelles	UJ		UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G									10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.											
Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD											

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2026

Extension 1

BOLUDA MARSEILLE FOS

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2026

Extension 2

BOLUDA MARSEILLE FOS

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
MEDAILLES DU TRAVAIL	44 831,00	4 711,00		49 542,00

TOTAL	44 831,00	4 711,00		49 542,00
-------	-----------	----------	--	-----------

SOMME DES EXTENSIONS	44 831,00	4 711,00		49 542,00
----------------------	-----------	----------	--	-----------

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *										DGFIP N° 2057 2026		
Désignation de l'entreprise : BOLUDA MARSEILLE FOS										Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL			UM			UN		
	Prêts (1) (2)			UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières			UT	3 021 599,51		UV	3 021 599,51		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	25 047,95		25 047,95					
	Autres créances clients			UX	6 279 761,48		6 279 761,48					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	89 078,32		89 078,32					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	163 369,39		163 369,39					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	8 760,00		8 760,00					
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC	30 297 527,59		30 297 527,59					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	854 536,05		854 536,05					
	Charges constatées d'avance			VS	154 515,06		154 515,06					
	TOTAUX				VT	40 894 195,35		VU	40 894 195,35		VV	
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	626,00		626,00						
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	2 046 002,82		2 046 002,82						
Personnel et comptes rattachés			8C	3 963 864,74		3 963 864,74						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	2 254 427,65		2 254 427,65						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	11 385,47		11 385,47						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	357 789,22		357 789,22						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	12 535 587,11		12 535 587,11						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX				VY	21 169 683,01		VZ	21 169 683,01				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK								

9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL										DGFIP N° 2058-A 2026			
Désignation de l'entreprise : BOLUDA MARSEILLE FOS										Néant ☐			
										Exercice N, clos le : 31/12/2025			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	948 868,87
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WB		
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		XE	7 215,63			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	5 226,63	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 989,00					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	23 996,00	Charges à payer liées à des états et territoire non coopératifs non déductibles (cf. 2067-B)		XX		XW	23 996,00			
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE		WL	12 196,42	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	12 196,42			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0%								I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								ZN		
											WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										WO			
										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises (activité exonérée)		SW		WQ			
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
										WR	992 276,92		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre I)										WU	655 534,00		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV		
											WH		
											WP		
											WW		
											XB		
											I6		
											WZ		
											XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Sociétés investissements immobilier cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
		France Ruralités Revitalisation (FRR) (44 quindecies A)		HT		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF		Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS		
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH		XG	14 075,00		
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC							
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD							
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)		YI		Créance dégagée par le report en arrière du déficit		ZI							
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL											
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	669 609,00
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	322 667,92	XJ					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL		XL	322 667,92				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)													
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		XO					

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES					DGFIP N° 2058-B 2026	
Désignation de l'entreprise : BOLUDA MARSEILLE FOS				Néant		
I. SUIVI DES DÉFICITS						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	1 265 691,45	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	322 667,92	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	943 023,53	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ		
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)				YK	943 023,53	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	4 628 531,72	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 2 du CGI			ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges						
INDEMNITES FIN DE CARRIERE			8X		8Y 543 374,00	
			8Z		9A	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)			9B		9C 543 374,00	
Provisions pour dépréciation						
			9D		9E	
			9F		9G	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)			9H		9J	
Charges à payer						
ORGANIC			9K	23 996,00	9L 35 923,00	
PARTICIPATION N-1			9M		9N 76 237,00	
			9P		9R	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)			9S	23 996,00	9T 112 160,00	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	23 996,00	YO 655 534,00	
			ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

10 - DÉFICITS INDÉMNITÉS POUR CONGES
À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES
Extension 1

DGFIP N° 2058-B 2026

BOLUDA MARSEILLE FOS

III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

11 - TABLEAU D'AFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS															DGFIP N° 2058-C 2026		
Désignation de l'entreprise : BOLUDA MARSEILLE FOS															Néant ☐		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	(8 199 763,96)			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ - Réserves légales - Autres réserves		ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	138 081,36				Dividendes				ZD				
	Prélèvements sur les réserves			ØE					Autres répartitions				ZE				
									Report à nouveau				ZF	(8 061 668,50)			
	TOTAL I			ØF	(8 061 682,60)				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZG	(14,10)			
															ZH		(8 061 682,60)
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																	
RENSEIGNEMENTS DIVERS															Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail J7)										YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	168 856,00					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 7 520 012,69)										XQ	7 542 685,77					
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	28 166,76					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	3 258 939,57					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	4 959 691,34					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	15 958 339,44					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE										YW	97 575,00					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)										9Z	351 475,40					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	449 050,40					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	89 145,96					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	961 764,50					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires - DSN)										ØB	14 634 281,08					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société										ZK	%					
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0										ZR						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 du CGI										RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA			Plus-values à 15 % JK			Plus-values à 0 % JL										
				Plus-values à 19 % JM			Imputations JC										
	Groupe : résultat d'ensemble. JD			Plus-values à 15 % JN			Plus-values à 0 % JO										
				Plus-values à 19 % JP			Imputations JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale JH FIL				N° SIRET de la société mère du groupe JJ				84338645900021								
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	- Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social										JQ						
	- Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social										JR						
	- Revenu brut social (si le montant est négatif) JS																
	- Revenu brut social (si le montant est positif)										JT						

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2026

Désignation de l'entreprise : BOLUDA MARSEILLE FOS

Néant

X

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente			Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19 % (1)
7			8	9	10			11
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) (Ventilation par taux)				(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %							

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DGFIP N° 2059-A 2026

BOLUDA MARSEILLE FOS

TOTAL					
SOMME DES EXTENSIONS					

TOTAL					
SOMME DES EXTENSIONS					

Néant	X
-------	---

à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I et I quater du CGI)	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
	(à préciser) au titre de :	N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

DGFIP N° 2059-B 2026

BOLUDA MARSEILLE FOS

[illegible]

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

14 - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME					DGFIP N° 2059-C 2026		
Désignation de l'entreprise : BOLUDA MARSEILLE FOS					Néant ☒		
(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu		Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 % (2)					
		Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).					
		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) .					
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU							
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%		Solde des moins-values à 12,8 %	
1		2		3		4	
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						
II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *							
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 - 4 - 5	
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %			
1		2		3	4	5	6
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entreprise : BOLUDA MARSEILLE FOS

Néant

X

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE		DGFIP N° 2059-E 2026	
Désignation de l'entreprise : BOLUDA MARSEILLE FOS		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025		Durée en nombre de mois : 12	

DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	172,30	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	39 006 580,52
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Total 1	OX	39 006 580,52

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	249 697,14
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	207 484,79
Variation positive des stocks	OD	25 631,66
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	482 813,59

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	4 028 175,62
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	5 970 274,62
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	22 673,08
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	28 363,66
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	218,88
Total 3	OJ	10 049 705,86

IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	29 439 688,25

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	29 439 688,25

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Entreprise mono-etablissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV		

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	39 006 580,52		
Effectifs au sens de la CVAE		EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	183 574 137,00		
Période de référence	du	GY	au	GZ	
Date de cessation		HR			

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFîP N° 2059-F 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant

EXERCICE CLOS LE31/12/2025N° SIRET40435063900013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISEBOLUDA MARSEILLE FOS

ADRESSE (voie)1 QUAI DE LA LEQUE

CODE POSTAL13110VILLEPORT DE BOUC

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1,00	Nombre total parts ou actions correspondantes	P3	20 000,00
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total parts ou actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5	1,00	Total des lignes P3 + P4	P6	20 000,00

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SLU

Dénomination

BOLUDA FRANCIA

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

20 000,00

Adresse :

N°

21

Voie

CAPITAN HAYA

Code Postal

28020

Commune

MADRID

Pays

ES

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre

Nom de famille

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre

Nom de famille

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G 2026

Néant

X

EXERCICE CLOS LE

31/12/2025

N° SIRET

40435063900013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

BOLUDA MARSEILLE FOS

ADRESSE (voie)

1 QUAI DE LA LEQUE

CODE POSTAL

13110

VILLE

PORT DE BOUC

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFIP N° 2065 2026
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes cocher la case ci-contre							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société: BOLUDA MARSEILLE FOS				SIRET	40435063900013		
Adresse du siège social:				Ancienne adresse en cas de changement:			
00-1 QUAI DE LA LEQUE PORT DE BOUC 13110							
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				01/01/2019			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:							
SAS BOLUDA FRANCE 3 Q UAI DE JOLIETTE MARSEILLE 13002 FR SIRET 84338645900021							
B ACTIVITE							
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)							
1 Résultat fiscal							
Bénéfice imposable au taux normal				Bénéfice imposable à 15%			
Déficit				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%				PV exonérées (art. 238 quindecies)			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
France Ruralités Revitalisation (FRR) art. 44 quindecies A		Zones franches d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Société d'investissement immobilier cotée		Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		Zone franche urbaine		Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies		Bassins d'emploi à redynamiser art.44 duodecies	
Territoire entrepreneur, art 44 octies A							
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W							
5 Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) Base d'imposition : Chiffre d'affaires : Taux imposition :							
6 Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM) Base d'imposition : Taux imposition :							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%							
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, indication du logiciel utilisé			
ECF				Désignation du prestataire			
Nom et adresse du comptable:				Nom et adresse du conseil:			
S/I : (Société/Indépendant)				Tél :			

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 BIS 2026

Désignation de l'entreprise :BOLUDA MARSEILLE FOS

NéantX

I

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)				c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus				e		
				f		
				g		
				h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j		
Montant des revenus répartis				Total (a à h)		

J

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K

DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires (hord apprentis et handicapés)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLt de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA 2065

Extension 1

DGFIP N° 2065 BIS 2026

BOLUDA MARSEILLE FOS

J - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile, qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS : associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	SARL	sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette impôt stés					
	Nbre parts soc. assoc.	année de verst	montant des sommes versées				
			à titre de traitements indemnités	représ, mission, déplact		autres frais professionnels	
				indemnités forfaitaires	remboursmts	indemnités forfaitaires	remboursmts

DGFIP N° 2065 BIS 2026

BOLUDA MARSEILLE FOS

K - DIVERS

[illegible]



DGFIP N° 2065INT 2026

NOTIFICATION D'APPARTENANCE AU CHAMP DES OBLIGATIONS
DÉCLARATIVES INTERNATIONALES

I - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case :

☐

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258,

cocher la case ci-contre :

☐

- Le nom et l'adresse de l'entité désignée

- Le numéro de SIREN

- Ou le numéro d'identification fiscale

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case :

- Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le SIREN de la société tête de groupe

- Le nom et l'adresse de la société tête de groupe

- Le numéro de SIREN

- Ou le numéro d'identification fiscale

4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258, cocher la case ci-contre

indiquer la désignation, l'État de résidence et le SIREN de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

☒

SL BOLUDA CORPORACION MARITIMA 0 PASEO DE CARO VALENCIA 46024 ES

- Le numéro de SIREN

- Ou le numéro d'identification fiscale

II - ENTREPRISE DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE L'IMPOSITION MINIMALE MONDIALE DES GROUPES (Pilier 2)

1. Vous êtes dans le champ de l'article 223 VL du CGI ou vous sortez du champ de l'article 223 VL du CGI au titre de l'exercice déclaré ?

☐

2. Vous êtes, au sens des règles d'imposition minimale mondiale des groupes l'entité mère ultime ou une entité constitutive autre que l'entité mère ultime

☐

Si vous n'êtes pas la mère ultime veuillez indiquer :

- Nom et l'État de résidence de l'entité mère ultime

SL BOLUDA CORPORACION MARITIMA 0 PASEO DE CARO EDIFICIO VALENCIA 46024 ES

- Le numéro de SIREN

- Ou le numéro d'identification fiscale

- Date d'ouverture de l'exercice

01/01/2025

- Date de clôture de l'exercice

31/12/2025

3. Vous déposez au titre de cet exercice la déclaration d'informations au titre de l'impôt complémentaire (art. 223 WW du CGI), cocher la case :

☐

- Sinon, veuillez indiquer le nom, l'État de résidence et le SIREN de l'entité qui est désignée pour le dépôt de la déclaration d'information

au nom de votre entreprise

SL BOLUDA CORPORACION MARITIMA 0 PASEO DE CARO EDIFICIO VALENCIA 46024 ES

- Le numéro de SIREN

- Ou le numéro d'identification fiscale

Vous déposez la déclaration d'informations au titre de l'impôt complémentaire de l'exercice précédent, mais n'en déposez plus au titre de cet exercice,

cocher la case :

☐

4. Si vous êtes l'entité constitutive désignée par le groupe comme redevable de l'impôt national complémentaire (INC) à raison de la sous-imposition des entités d'investissement et des entités d'investissement d'assurance (4e alinéa du IV de l'art. 223 WF du CGI), veuillez indiquer, le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale (SIREN le cas échéant) de toutes les entités d'investissement et entités d'investissement d'assurance du groupe situées en France. *A détailler sur la page d'extension*

5. Si vous déposez au titre de cet exercice le relevé de liquidation de l'impôt complémentaire (art. 1679 decies du CGI), cocher la case :

☐

Le cas échéant, indiquer le nom, l'adresse et le SIREN de l'entité qui est désignée pour déposer le relevé de liquidation au titre de l'impôt national complémentaire (INC) ou de la règle des bénéfices insuffisamment imposés (RBII)

Vous déposez un relevé de liquidation au titre de l'impôt complémentaire de l'exercice précédent, mais n'en déposez plus au titre de cet exercice,

cocher la case :

☐

IMPOSITION MINIMALE MONDIALE DES GROUPEs (Pilier 2)

Extension

4. Si vous êtes l'entité constitutive désignée par le groupe comme redevable de l'impôt national complémentaire (INC) à raison de la sous-imposition des entités d'investissement et des entités d'investissement d'assurance (4e alinéa du IV de l'art. 223 WF du CGI)

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



NOTIFICATION D'APPARTENANCE AU CHAMP DES OBLIGATIONS
DÉCLARATIVES INTERNATIONALES
(Formulaire complémentaire du 2065INT)

I - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case :

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, cocher la case ci-contre :

- Le nom et l'adresse de l'entité désignée

- Le numéro de SIREN - Ou le numéro d'identification fiscale

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case :

- Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le SIREN de la société tête de groupe

- Le nom et l'adresse de la société tête de groupe

- Le numéro de SIREN - Ou le numéro d'identification fiscale

4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258, cocher la case ci-contre

indiquer la désignation, l'État de résidence et le SIREN de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

- Le numéro de SIREN - Ou le numéro d'identification fiscale

II - ENTREPRISE DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE L'IMPOSITION MINIMALE MONDIALE DES GROUPES (Pilier 2)

1. Vous êtes dans le champ de l'article 223 VL du CGI ou vous sortez du champ de l'article 223 VL du CGI au titre de l'exercice déclaré ?

2. Vous êtes, au sens des règles d'imposition minimale mondiale des groupes l'entité mère ultime ou une entité constitutive autre que l'entité mère ultime

Si vous n'êtes pas la mère ultime veuillez indiquer :

- Nom et l'État de résidence de l'entité mère ultime

- Le numéro de SIREN - Ou le numéro d'identification fiscale

- Date d'ouverture de l'exercice

- Date de clôture de l'exercice

3. Vous déposez au titre de cet exercice la déclaration d'informations au titre de l'impôt complémentaire (art. 223 WW du CGI), cocher la case :

- Sinon, veuillez indiquer le nom, l'État de résidence et le SIREN de l'entité qui est désignée pour le dépôt de la déclaration d'information au nom de votre entreprise

- Le numéro de SIREN - Ou le numéro d'identification fiscale

Vous déposiez la déclaration d'informations au titre de l'impôt complémentaire de l'exercice précédent, mais n'en déposez plus au titre de cet exercice, cocher la case :

4. Si vous êtes l'entité constitutive désignée par le groupe comme redevable de l'impôt national complémentaire (INC) à raison de la sous-imposition des entités d'investissement et des entités d'investissement d'assurance (4e alinéa du IV de l'art. 223 WF du CGI), veuillez indiquer, le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale (SIREN le cas échéant) de toutes les entités d'investissement et entités d'investissement d'assurance du groupe situées en France. A détailler sur la page d'extension

5. Si vous déposez au titre de cet exercice le relevé de liquidation de l'impôt complémentaire (art. 1679 decies du CGI), cocher la case :

Le cas échéant, indiquer le nom, l'adresse et le SIREN de l'entité qui est désignée pour déposer le relevé de liquidation au titre de l'impôt national complémentaire (INC) ou de la règle des bénéfices insuffisamment imposés (RBII)

Vous déposiez un relevé de liquidation au titre de l'impôt complémentaire de l'exercice précédent, mais n'en déposez plus au titre de cet exercice, cocher la case :

NOTIFICATION D'APPARTENANCE AU CHAMP DES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES INTERNATIONALES

II - ENTREPRISE DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE L'IMPOSITION MINIMALE MONDIALE DES GROUPES (Pilier 2)

Nom, adresse, et numéro d'identification fiscale (SIREN le cas échéant) de toutes les entités d'investissement et entités d'investissement d'assurance du groupe situées en France

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

BOLUDA MARSEILLE FOS

[illegible]

SOMME DES EXTENSIONS

CA20CHAAVA
2026[illegible]

SOMME DES EXTENSIONS

CA21PROAVA
2026

BOLUDA MARSEILLE FOS

[illegible]

	TOTAL			
--	-------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS			
----------------------	--	--	--

DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT
ET DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION Y AFFÉRENTES

SCIICSUIVI
2026

BOLUDA MARSEILLE FOS

	Montant du résultat		Obligations de distribution	
			N + 1	N + 2
Location (1)				
Plus values de cession (1)				
Dividendes (1)				
Résultat exonéré	Total		Total	
Résultat imposable				
Résultat comptable (2)		948 868,87		

(1) Y compris quote-part résultat sociétés et organismes visés à l'article 8 du CGI

(2) Résultat de l'exercice corrigé du report à nouveau et diminué des sommes à porter en réserve en application de la loi

SUIVI DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION EFFECTUEE EN N

	Obligations			Résultat comptable de l'exercice N-1	Distributions effectuées en N	Obligations à reporter	
Exercice d'origine du résultat exonéré	Obligations reportées		Obligations en N			3	4
	3	4				3	4
N - 1							
N - 2							
N - 3							
N - 4							
N - 5							
Total :				Total :			

(3) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relative au résultat de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant à raison de l'insuffisance du résultat comptable.

(4) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relatives aux plus-values de cession de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS État de suivi d'incorporation des bénéfices au capital des entreprises ayant bénéficié d'une imposition au taux de 19% (art. 219-I-f du CGI) - recto BOLUDA MARSEILLE FOS	SUIV219REC 2026
---	---------------------------------------

I - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société et adresse du principal établissement	N° SIRET du principal établissement	code NAF
	40435063900013	
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :	
En cas de changement, nouvelle adresse :	En cas de changement, nouvelle adresse	

II - DETERMINATION DES BENEFICES A INCORPORER AU CAPITAL

	1ère imposition à 19%	2ème imposition à 19%	3ème imposition à 19%
Exercice			
Chiffre d'affaires			
1/4 du bénéfice comptable réalisé			
Résultat fiscal déclaré après imputation des déficits et des ARD			
Montant du bénéfice à incorporer			

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AUX TAUX RÉDUITS
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater OZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4
2026

BOLUDA MARSEILLE FOS

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	BOLUDA MARSEILLE FOS 1 QUAI DE LA LEQUE 13110 PORT DE BOUC
Numéro SIRET du principal établissement	40435063900013
Code APE	

Adresse du siège si différente	

I - Résultat de l'exercice

A - Résultats imposables dans les conditions de droits communs

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	

B - Résultats relevant du régime des plus values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois /12	
h	Dont plus value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
k	Dont plue-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
Total lignes h à k		

l	III - Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	
---	---	--

m	IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 % (d-j-k)	
---	--	--

ÉTAT DÉCLARATIF DE LA DÉDUCTION PRATIQUÉE

En application du II de l'article 217 Quinquies du Code Général des Impôts

DEDUCTION 2026

BOLUDA MARSEILLE FOS

Mécanisme d'actionnariat salarié concerné	Date de décision d'assemblée générale extraordinaire	Date de réalisation de la ou des augmentations de capital correspondantes	Valeur des actions à la date de l'augmentation de capital			Prix de souscription des actions par les salariés		
			Valeur unitaire	Nbre d'actions émises éligibles à déduction	Valeur globale A	Prix de souscription unitaire	Nombre d'actions concernées	Prix de souscription global B
Attribution d'actions gratuites à émettre								

TOTAL					
-------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
----------------------	--	--	--	--	--

Option de souscription d'action								

TOTAL					
-------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
----------------------	--	--	--	--	--

Augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise								

TOTAL					
-------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
----------------------	--	--	--	--	--

TOTAL GÉNÉRAL					
---------------	--	--	--	--	--

MONTANT DE LA DEDUCTION PRATIQUEE (Différence entre les totaux des colonne A et B)					
--	--	--	--	--	--

Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI
(BOI-LETTRE -000230-20140728)

DRESZONE
2026

BOLUDA MARSEILLE FOS

I – Renseignements concernant l'entreprise nouvelle

Date de création :		Capital : Montant		Capital : Nombre de droits sociaux	
Si l'entreprise nouvelle rachète un droit au bail ou des immobilisations utilisées par une autre entreprise ou exerce son activité dans des locaux précédemment occupés par une entreprise, il y a lieu d'indiquer le nom et l'adresse du précédent exploitant.					

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse				

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

III – Renseignements complémentaires lorsque la société exerce une activité professionnelle non commerciale

Effectif salarié à la clôture de l'exercice		Durée de présence des salariés au cours l'exercice	
---	--	--	--

Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI
Extension

DRESZONE
2026

BOLUDA MARSEILLE FOS

Associés (personnes physiques et morales) :		Capital détenu			
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse		Droits de vote		Droits à dividendes	
		Nombre	%	Nombre	%

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS Répartition du capital (art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III) LTENG219B4 - 1/2 2026 BOLUDA MARSEILLE FOS

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement			
BOLUDA MARSEILLE FOS			
Numéro SIRET du principal établissement	40435063900013	Code APE	5222Z

Adresse du siège si différente

Participation détenues par d'autres sociétés à la clôture de l'exercice

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS Répartition du capital (art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III) BOLUDA MARSEILLE FOS	LTENG219B4 - 2/2 2026
--	---

Participations détenues à la clôture de l'exercice par des fonds communs de placement, société de capital-risque, société de développement régional ou des sociétés financières d'innovation.

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

Modifications intervenues dans la composition du capital au cours de l'exercice

Nature de l'opération *	nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE : Cession
SC : Souscription au capital
AN : Annulation
RA : Rachat

BOLUDA MARSEILLE FOS

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

BOLUDA MARSEILLE FOS

Numéro SIRET du principal établissement 40435063900013

Code APE

5222Z

Adresse du siège si différente

Le soussigné

Nom, Prénom du signataire

Qualité du signataire

déclare que l'entreprise ci dessus désignée a opté le _____ pour l'application des dispositions du f du I de l'article 219 du code général des impôts pour une série de trois exercices bénéficiaires. Cette série est en cours au 1er janvier 2001.

En application du II de l'article 7 de la loi de finances pour 2001, l'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 19 % au titre des exercices ouverts en 2001 compris dans cette série et s'engage en conséquence à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les conditions prévues au f de I de l'article 219 déjà cité.

à _____ le :

RESCOFIN
2026

- Un état récapitulatif des sociétés financées, des titres détenus ainsi que des montants investis durant l'année
- Les informations qui figurent sur cet état celles arrêtées au 31 décembre de l'année

[illegible][illegible]

PME - Petite et moyenne entreprise
ETI - Entreprise de taille intermédiaire
GE - Grande entreprise

CRI - Capital risque
CDE - Capital développement
CTR - Capital transmission
CRE - Capital retournement

IR - Réduction d'impôt IR
ISF - Réduction d'impôt ISF



DGFIP N° 2025-A 2026

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX
(articles 39-1-5 du CGI et 10 terdecies de l'annexe III au CGI)

Désignation de l'entreprise :
BOLUDA MARSEILLE FOS

Montant de la dotation autorisée :

Montant de la dotation effectivement pratiquée :

Montant de la dotation antérieure rapportée au
bénéfice imposable :

Détail de la provision

Produits, matières, approvisionnements	Quantités à la clôture de l'exercice	Valeur unitaire à l'ouverture de l'exercice	Valeur unitaire à la clôture de l'exercice

[illegible]



DGFIP N° 2025-D 2026

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ENTREPRISES DE PRESSE
(article 54 Ter du CGI)

Désignation de l'entreprise :	BOLUDA MARSEILLE FOS
Montant des dépenses effectuées	
Montant prélevé sur les bénéfices de l'exercice	
Montant prélevé sur les provisions	



DGFIP N° 2026-A 2026

ZFU - Bailleurs d'immeubles
(article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : BOLUDA MARSEILLE FOS

I - Lieu d'implantation de chaque immeuble donné à bail qui n'est pas en ZFU

Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	

II - Immeubles situés en ZFU :

Lieu de situation de chaque immeuble en ZFU	Bénéfice net de l'exploitation



DGFIP N° 2026-B 2026

ZFU - Transfert d'activités dans une Zone Franche Urbaine
(article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : BOLUDA MARSEILLE FOS

Lieux où était exercée cette activité :

Lieu d'exercice de l'activité	
Lieu d'exercice de l'activité	

Services des impôts où ont été déposées les déclarations de résultat

Service des impôts	
Service des impôts	

Subventions et aides accordées par l'Etat et les collectivités publiques

Nature	Montant

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
----------------------	--

RÉÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS PAR ÉQUIVALENCE (article 38-9 du CGI)

BOLUDA MARSEILLE FOS

[illegible]



Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation
des titres de participation et des immeubles de placement
(art. 39 1 5° du Code général des impôts)

BOLUDA MARSEILLE FOS

I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

II - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

A	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi global)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice	
TOTAL (B)					
C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
TOTAL (C)					

Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation
des titres de participation et des immeubles de placement
(art. 39 1 5° du Code général des impôts)
Extension

DGFIP N° 2027-H 2026

BOLUDA MARSEILLE FOS

I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

II- SUIVI DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement			
	Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice

TOTAL			
-------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL B)			
--------------------------------	--	--	--

C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)				
	Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL C)				
--------------------------------	--	--	--	--



DGFIP N° 2039 2026

REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS
(Article 220 quinquies du code général des impôts)

BOLUDA MARSEILLE FOS

I - Identification de l'entreprise

Activités exercées (Déclarer l'activité principale en premier)

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☒

II - Option formulée lors du dépôt de la déclaration de résultats

Le soussigné (Nom/Dénomination) :

déclare que l'entreprise désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résultats, pour le report en arrière :

1 - du déficit ☐

2 - du déficit d'ensemble dugroupe (art. 223 A du CGI) ☐

Exercice au cours duquel a été constaté le déficit : ouvert le : clos le :

Montant du déficit reporté en arrière (cf. ligne 15)

1. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION				Exercice N-1	
Taux de l'impôt sur les sociétés	1	25%	15%		
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2				
Calcul du bénéfice exclu					
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3				
Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt					
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4				
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt	5				
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6				
Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) : ligne 2]	7				
Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt					
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8				
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9				
Ligne 9 x [ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7) : ligne 2]	10				
Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10	11				
Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11	12				
2. IMPUTATION DU DÉFICIT					
Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation	13				
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14				
Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)	15				
3. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT					
Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le* : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025	16				
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)	17				
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)	18				
4. MONTANT DE LA CRÉANCE					
Totalisation des sommes portées ligne 14	19				
5. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS					
Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu parla société constituée pour le rachat au titre de l'exercice N :	20				

*(report de la ligne XJ du tableau n°2058-A ou ligne 354 du tableau n°2033-B)

Déclarant :

Date : _____ Nom du signataire : _____
Lieu : _____ Qualité du signataire : _____

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIES		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts 1	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète) 2		Location mobilières et immobilières 4	Charges locatives et de copropriété 5	Entretien et réparations 6

Nombre Total de parts	TOTAL <i>(y compris extensions)</i>					
--------------------------	---	--	--	--	--	--

[illegible][illegible]

BOLUDA MARSEILLE FOS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIES		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts 1	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète) 2		Location mobilières et immobilières 4	Charges locatives et de copropriété 5	Entretien et réparations 6

	SOMME DES EXTENSIONS				
--	-----------------------------	--	--	--	--

[illegible][illegible]



DGFIP N° 2904 2026

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION
DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Dénomination : SASU BOLUDA MARSEILLE FOS

Adresse 00-1 QUAI DE LA LEQUE PORT DE BOUC 13110

N° Siren 404350639

I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acqui- sition	Valeur d'acqui- sition	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T						

II - MOINS-VALUES ANTERIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-value en report
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T			

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

(1) Préciser la nature du lien de dépendance suivant la codification suivante : :
E - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social
D - Exercice de fait du pouvoir de décision
T - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social et/ou exercice de fait d'un pouvoir de décision sous le contrôle d'une même tierce personne

BOLUDA MARSEILLE FOS

I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

[illegible]

II - MOINS-VALUES ANTÉRIEURES RESTANT EN REPORT

[illegible]

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L EXERCICE

[illegible]



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DETERMINATION ET SUIVI DES CHARGES FINANCIERES NETTES NON ADMISES EN DEDUCTION ET DES
CAPACITES DE DEDUCTION INEMPLOYEES EN REPORT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 BIS DU CGI

À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres
d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

Dénomination :	BOLUDA MARSEILLE FOS
SIRET :	40435063900013

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 %	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
- Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit	(i Quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (ibis) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)



DGFIP N° 2468 2026
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

**DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSION, DE CONCESSION OU DE
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT**
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : BOLUDA MARSEILLE FOS
SIRET : 40435063900013

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

	1	2	3	4	5
	Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice
A					
B					
C					
D					
E					
F					
G					
H					
I					
J					
K					
L					

	6	7	
		Résultat net imposable à taux réduit	
	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
A			
B			
C			
D			
E			
F			
G			
H			
I			
J			
K			
L			
TOTAL			



DGFIP N° 2468 2026
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

**DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSION, DE CONCESSION OU DE
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT**
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : BOLUDA MARSEILLE FOS
SIRET : 40435063900013

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

Date de l'agrément	Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit sous agrément
TOTAL	



DGFIP N° 2069-RCI 2026

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
Au titre de l'année N

Néant : ☒

PME au sens communautaire ☐

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

N° SIREN

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 1 de la page E2069RCI1	

Réduction d'impôt en faveur du mécénat	
Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
- dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du trava	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 2 de la page E2069RCI1	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
--	--

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

BOLUDA MARSEILLE FOS

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Réduction d'impôt au titre du mécénat	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	
Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit impôt sur les sociétés en faveur du logement locatif intermédiaire	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte	
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro	
Crédit d'impôt pour achat de carburants durables dans le transport aérien	
Autres crédits d'impôts	
TOTAL	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Crédits d'impôts en faveur de la recherche collaborative	
Crédits d'impôts en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Autres crédits d'impôts	
TOTAL	

Total Autres crédits d'impots

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
(Suite)

BOLUDA MARSEILLE FOS

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Crédit impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	

TOTAL	
-------	--

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Crédit impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	

TOTAL	
-------	--

DGFIP N° 2069-RCI 2026

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

IV – MECENAT – Liste des bénéficiaires finaux

[illegible]

	TOTAL
--	--------------

	SOMME DES EXTENSIONS
--	-----------------------------



Boluda Marseille Fos

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'associé unique
Boluda Marseille Fos
9, rue René Poli
13110 Port de Bouc

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Boluda Marseille Fos relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Les Docks-Atrium 10.1, 10,
place de la Joliette
13567 Marseille Cedex 2
Téléphone : +33 (0)4 91 99 30 00*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et

sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

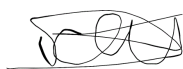
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons par ailleurs qu'en raison de la réception tardive de certains documents, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais statutaires.

Fait à Marseille, le 29 juin 2026

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Céline Gianni Darnet



BOLUDA MARSEILLE FOS

1 QUAI DE LA LEQUE 13110 PORT DE BOUC

Siret : 40435063900013

RAPPORT ANNUEL

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

SOMMAIRE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	3
- Bilan Actif –	4
- Bilan Passif -	5
- Compte de résultat (Partie 1) -	6
- Compte de résultat (Partie 2) -	7
ANNEXES DES COMPTES ANNUELS	8
- Présentation générale -	9
- Chiffres clés -	9
- Préambule sur les règles et méthodes comptables –	10
1. Présentation de BOLUDA MARSEILLE FOS (la société)	10
1.1. Evénements significatifs de l'exercice	10
1.1.1. Mise à disposition de la flotte de remorqueurs et gestion de la trésorerie	10
1.1.2. Augmentation et réduction de capital	10
1.1.3. Risques environnementaux et climatiques	11
1.1.4. Contexte géopolitique	11
1.1.5. Agrément portuaire	11
1.2. Evénements postérieurs de l'exercice	11
2. Principes, règles et méthodes comptables	12
2.1.2. Bilan et compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 arrêtés et publiés	14
2.2. Immobilisations corporelles	18
2.3. Immobilisations incorporelles	19
2.4. Immobilisations financières	19
2.5. Test de dépréciation sur l'actif immobilisé	19
2.6. Stocks et en-cours	19
2.7. Disponibilités et valeurs mobilières de placement	19
2.8. Créances d'exploitation	20
2.9. Risque de non-recouvrement	20
2.10. Autres passifs à long terme	20
2.11. Avantages accordés au personnel	20
2.12. Intégration fiscale	21
3. Immobilisations incorporelles et corporelles	22
4. Immobilisations financières	27
5. Stocks	31
6. Créances d'exploitation	32
7. Dettes (financières, exploitations et autres dettes)	33
8. Provisions et dépréciations	35
9. Capitaux propres	37
10. Chiffre d'affaires	38
11. Résultat financier	38
12. Résultat exceptionnel	39
13. Impôts sur les bénéfices	39
14. Engagements financiers	39
15. Transactions avec des entreprises liées	40
16. Effectifs moyens	40
17. Honoraires des commissaires aux comptes	40
18. Engagement hors bilan	41

19.	Identité de la société mère.....	41
20.	Rémunération des dirigeants.....	41

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

- Bilan Actif -

	2025/AN			2024/AN
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I) Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	47 844,50	47 844,50		
Fonds commercial (1)	1 540 484,36		1 540 484,36	1 540 484,36
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avance et acomptes				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	1 588 328,86	47 844,50	1 540 484,36	1 540 484,36
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	550 126,13	329 734,25	220 391,88	234 550,10
Installations techniques, matériel et outillage industriels	809 712,35	696 439,24	113 273,11	146 728,56
Autres immobilisations corporelles	106 823,50	69 575,79	37 247,71	8 510,00
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	86 362,42		86 362,42	6 235,00
<i>Total immobilisations corporelles</i>	1 553 024,40	1 095 749,28	457 275,12	396 023,66
Immobilisations financières (2)				
Participations	2 000,00		2 000,00	2 000,00
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 021 599,51		3 021 599,51	1 384 123,11
<i>Total immobilisations financières</i>	3 023 599,51		3 023 599,51	1 386 123,11
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	6 164 952,77	1 143 593,78	5 021 358,99	3 322 631,13
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	328 022,39		328 022,39	302 390,73
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
<i>Total stocks et en-cours</i>	328 022,39		328 022,39	302 390,73
Avances et acomptes versés sur commandes	57 539,64		57 539,64	105 943,05
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés	6 304 809,43	25 047,95	6 279 761,48	3 577 987,48
Autres créances	31 413 271,35		31 413 271,35	32 987 164,52
Charges constatées d'avance	154 515,06		154 515,06	155 515,38
<i>Total créances</i>	37 872 595,84	25 047,95	37 847 547,89	36 720 667,38
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
<i>Total valeurs mobilières de placement</i>				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	26 824,33		26 824,33	43 198,89
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	38 284 982,20	25 047,95	38 259 934,25	37 172 200,05
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	44 449 934,97	1 168 641,73	43 281 293,24	40 494 831,18

(1) dont droit au bail :

(2) dont part à moins d'un an :

(3) dont à moins d'un an :

37 847 547,89

- Bilan Passif -

	2025/AN	2024/AN
Capital	5 754 831,50	305 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 905 091,51	1 905 091,51
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	30 500,02	30 500,02
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	481 747,43	481 747,43
Report à nouveau	(14,10)	(8 199 763,96)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	948 868,87	138 081,36
<i>Total situation nette</i>	<i>9 121 025,23</i>	<i>(5 339 343,64)</i>
Subventions d'investissements	61 468,00	75 543,00
Provisions réglementées		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	9 182 493,23	(5 263 800,64)
Fonds non remboursables		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	202 000,00	202 000,00
Provisions pour charges	12 727 117,00	12 325 780,00
TOTAL DES PROVISIONS (III)	12 929 117,00	12 527 780,00
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	626,00	200,00
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
<i>Total dettes financières</i>	<i>626,00</i>	<i>200,00</i>
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 046 002,82	15 953 027,51
Dettes fiscales et sociales	6 587 467,08	5 818 182,09
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>8 633 469,90</i>	<i>21 771 209,60</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	12 535 587,11	11 459 442,22
<i>Total dettes diverses</i>	<i>12 535 587,11</i>	<i>11 459 442,22</i>
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES (1) (III)	21 169 683,01	33 230 851,82
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	43 281 293,24	40 494 831,18

(1) dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) dont emprunts participatifs

- Compte de résultat (Partie 1) -

	2025/AN	2024/AN
Produits d'exploitation		
Vente de marchandises		
Production vendue	39 006 580,52	37 518 388,47
Montant net du chiffre d'affaires	39 006 580,52	37 518 388,47
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions	207 484,79	197 687,80
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 288 374,00	3 248 447,14
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	249 697,14	8 391,81
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	41 752 136,45	40 972 915,22
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks (achat de marchandises)		
Achat de matières premières et autres approvisionnements	1 582 796,57	1 878 519,44
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	(25 631,66)	80 523,16
Autres achats et charges externes (1)	15 958 339,44	15 555 916,48
<i>Total charges externes</i>	<i>17 515 504,35</i>	<i>17 514 959,08</i>
Impôts, taxes et versements assimilés	449 050,40	401 325,45
Charges de personnel		
Salaires	15 922 808,52	15 457 455,78
Cotisations sociales	4 705 266,77	4 491 515,02
<i>Total charges de personnel</i>	<i>20 628 075,29</i>	<i>19 948 970,80</i>
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
- Sur immobilisations - dotations aux amortissements	124 046,00	127 771,96
- Sur immobilisations - dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant - dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	2 689 711,00	3 085 959,00
<i>Total dotations d'exploitation</i>	<i>2 813 757,00</i>	<i>3 213 730,96</i>
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	218,88	
Autres charges	28 363,66	261 001,87
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	41 434 969,58	41 339 988,16
RESULTAT D'EXPLOITATION	317 166,87	(367 072,94)

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

- Compte de résultat (Partie 2) -

	2025/AN	2024/AN
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers :		
De participation (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)	703 915,44	931 309,12
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	703 915,44	931 309,12
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)	72 213,44	55 099,02
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	72 213,44	55 099,02
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	631 702,00	876 210,10
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	948 868,87	509 137,16
Produits exceptionnels (VII)		12 721,64
Charges exceptionnelles (VIII)		202 133,44
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		(189 411,80)
Participation des salariés aux résultats (IX)		76 237,00
Impôts sur les bénéfices (X)		105 407,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	42 456 051,89	41 916 945,98
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	41 507 183,02	41 778 864,62
BENEFICE OU PERTE	948 868,87	138 081,36

(2) Dont produits concernant les entités liées

703 282,44

(3) Dont intérêts concernant les entités liées

Société : BOLUDA MARSEILLE FOS
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

Société : BOLUDA MARSEILLE FOS
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Présentation générale -

Société : BOLUDA MARSEILLE FOS
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Chiffres clés -

- Durée de l'exercice : 12,00 mois
- Total du Bilan : 43 281 293,24
- Résultat avant répartition : 948 868,87

- Préambule sur les règles et méthodes comptables –

1. Présentation de BOLUDA MARSEILLE FOS (la société)

La société délivre des prestations de remorquage dans le Port de Marseille et de Fos Lavéra.

Le total du bilan de l'exercice clos le **31/12/2025** est de **43 281 293,24 €** et l'exercice dégage un bénéfice de **948 868,87 €**. L'exercice fiscal a une durée de 12 mois recouvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

1.1. Evénements significatifs de l'exercice

1.1.1. Mise à disposition de la flotte de remorqueurs et gestion de la trésorerie

La Société affrète les remorqueurs qu'elle exploite auprès du groupe Boluda en fonction de ses besoins opérationnels. De la même façon, la trésorerie du groupe est gérée en pool.

1.1.2. Augmentation et réduction de capital

Augmentation de capital

La société a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 13.511.500 € (treize millions cinq cent onze mille cinq cents euros) par émission de 886.000 (huit cent quatre-vingt-six mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de 15,25 € (quinze euros et vingt-cinq centimes) pour être porté de 305.000 € (trois cent cinq mille euros) à 13.816.500 € (treize millions huit cent seize mille cinq cent euros) souscrit par incorporation de créance.

Ainsi la somme de 13.511.500 € (treize millions cinq cent onze mille cinq cents euros) montant de la souscription par incorporation de créance, correspondait à des créances liquides et exigibles sur la Société, ainsi qu'il ressortait de l'arrêté de créance en date du 2 octobre 2025 établi par le Président et certifié par le Commissaire aux Comptes de la Société ;

Les actions nouvelles ont été créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital et ont été complètement assimilées aux actions anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

L'augmentation de capital ainsi décidée ci-dessus a été réservée en totalité à l'associé unique, et ainsi régulièrement et définitivement réalisée.

Réduction de capital

La société ayant constaté que le capital social était entièrement libéré, a décidé de réduire le capital social d'un montant de 8.061.668,5€ (huit millions soixante et un mille six cent soixante-huit euros et cinquante centimes) pour être porté de 13.816.500 € (treize millions huit cent seize mille cinq cent euros) à 5.754.831,5 € (cinq millions sept cent cinquante-quatre mille huit cent trente et un euros et cinquante centimes) par l'annulation de 528.634 (cinq cent vingt-huit mille six cent trente-quatre) actions d'une valeur nominale de 15,25€ (quinze euros et vingt-cinq centimes).

Ce qui a porté le montant du capital social à 5.754.831,5 € (cinq millions sept cent cinquante-quatre mille huit cent trente et un euros et cinquante centimes) réparti en 377.366 (trois cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-six) actions d'une valeur nominale de 15,25€ (Quinze euros et vingt-cinq centimes).

1.1.3. Risques environnementaux et climatiques

Les actions du Groupe en faveur du développement durable sont déclinées dans sa stratégie 360° qui implique l'ensemble de sa chaîne de valeur et repose sur l'utilisation efficace des ressources, la réduction des émissions de CO2 et la croissance des communautés locales.

Dans l'ensemble de ses activités, la Société tient compte des lois sur la protection de l'environnement ("lois environnementales").

La Société a pris les mesures nécessaires pour protéger et améliorer l'environnement et minimiser, le cas échéant, l'impact environnemental de ses opérations, dans le respect de la législation environnementale en vigueur. Ainsi, pour rendre sa flotte de navire plus « écoresponsable », lors de renouvellement de sa flotte le Groupe investit, dès que cela est possible, dans des remorqueurs dotés d'un système SCR sur les échappements de moteurs de propulsion IMO tiers III, ce qui permettra de réduire de près de 75 % les émissions NOX, et d'un système embarqué de traitement des eaux usées.

Aucune provision pour risques et charges climatiques ou environnementaux n'a été jugé nécessaire à la clôture de l'exercice **2025**.

1.1.4. Contexte géopolitique

Les fortes tensions géopolitiques nées de la guerre en Ukraine, et de la situation au Moyen-Orient, des tensions entre la Chine et Taïwan, et des nombreuses attaques de navires dans le Golfe Arabo-Persique, renforcent les incertitudes sur l'économie mondiale.

Les conséquences financières directes de ces situations sont limitées pour le Groupe, en raison de sa faible implantation dans ces régions. Néanmoins, le Groupe demeure très attentif à l'évolution de ces conflits et à ces impacts potentiels sur l'économie mondiale, notamment en ce qui concerne l'inflation des coûts et les perturbations des chaînes d'approvisionnement

Ces événements, conjugués aux effets de l'actuelle poussée inflationniste, restent cependant sans effets sur les comptes arrêtés au **31/12/2025**.

1.1.5. Agrément portuaire

L'agrément pour le port de Marseille et Fos Lavéra a été renouvelé le 15 juillet 2025 pour une période de 8 ans.

1.2. Evènements postérieurs de l'exercice

A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun évènement post-clôture qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans les états financiers proposés.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers annuels de **Boluda Marseille Fos** pour l'exercice clos le 31/12/2025 ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en France selon les dispositions du PCG (Régl. ANC 2014-03 relatif au PCG).

De plus, les états financiers ont été élaborés dans le respect des principes d'établissement des comptes annuels et conformément aux règles de bases suivantes :

- Image fidèle
- Comparabilité et continuité d'exploitation
- Régularité et sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

A la date d'arrêté des comptes, la direction de la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

2.1. Changement de réglementation comptable

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

2.1.1. Impacts significatifs sur l'exercice clos (Exercice 2025)

a) Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;

- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Selon les principes ci-dessus, son application a conduit aux changements significatifs suivants par rapport aux méthodes antérieures, à savoir des éléments qui auraient été classés en résultat exceptionnel sous l'ancienne réglementation sont désormais comptabilisés en résultat d'exploitation (ou financier), comme :

- Cessions d'actifs : Les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables correspondantes (**218,88 €**) sont classés en résultat d'exploitation.
- Subventions : La quote-part de subvention d'investissement virée au résultat est classée en résultat d'exploitation.

b) Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges

Les charges qui faisaient l'objet d'un transfert sont désormais traitées selon leur nature :

- Les remboursements de charges de personnel sont crédités au compte 649 « Remboursements de charges de personnel ».
- Les indemnités d'assurance sont comptabilisées au compte 7587 « Indemnités d'assurance » pour **248 823,38 €**.

Les refacturations diverses sont inscrites en chiffre d'affaires ou produits accessoires (compte 708).

2.1.2. Bilan et compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 arrêtés et publiés

BILAN

RUBRIQUES	Note	BRUT	Amortis. et provisions	NET 2024	EXERCICE N-1
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE (TOTAL I)					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires		47 844,50	47 844,50		
Fonds commercial		1 540 484,36		1 540 484,36	1 540 484,36
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
<i>Sous total des immobilisation incorporelles</i>	(3)	1 588 328,86	47 844,50	1 540 484,36	1 540 484,36
Terrains					
Constructions		527 201,65	292 651,55	234 550,10	256 571,45
Installations techniques, mat. et outillage industriels		787 597,26	640 868,70	146 728,56	175 607,59
Autres immobilisations corporelles		75 702,68	67 192,68	8 510,00	3 767,74
Immobilisations en cours		6 235,00		6 235,00	16 382,40
Avances et acomptes					
<i>Sous total des immobilisations corporelles</i>	(3)	1 396 736,59	1 000 712,93	396 023,66	452 329,18
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations		2 000,00		2 000,00	2 000,00
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		1 384 123,11		1 384 123,11	30 447,14
<i>Sous total des immobilisations financières</i>	(4)	1 386 123,11		1 386 123,11	32 447,14
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (TOTAL II)		4 371 188,56	1 048 557,43	3 322 631,13	2 025 260,68
Matières premières, approvisionnements	(2.5)	302 390,73		302 390,73	382 913,89
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
<i>Sous total des stocks</i>		302 390,73		302 390,73	382 913,89
Avances et acomptes versés sur commandes		105 943,05		105 943,05	118 609,06
Clients et comptes rattachés	(5)	3 603 035,43	25 047,95	3 577 987,48	6 150 937,90
Autres créances	(5)	32 987 164,52		32 987 164,52	19 679 864,89
Capital souscrit et appelé, non versé					
<i>Sous total des créances</i>		36 696 143,00	25 047,95	36 671 095,05	25 949 411,85
DISPONIBILITES ET DIVERS					
Valeurs mobilières dont actions propres :					
Disponibilités	(2.6)	43 198,89		43 198,89	45 692,08
Charges constatées d'avance		155 515,38		155 515,38	175 439,74
<i>Sous total disponibilités et divers</i>		221 132		221 132	216 544
ACTIF CIRCULANT (TOTAL III)		37 197 248,00	25 047,95	37 172 200,05	26 553 457,56
Frais d'émission d'emprunt à étaler (total IV)					
Primes de remboursement des obligations (total V)					
Ecarts de conversion actif (total VI)					
TOTAL GENERAL ACTIF (I à VI)		41 568 436,56	1 073 605,38	40 494 831,18	28 578 718,24

RUBRIQUES		Note	NET 2024	EXERCICE N-1
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel Dont versé :	305 000,00		305 000,00	Capital social ou individuel Dont versé :
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			1 905 091,51	1 905 091,51
Écarts de réévaluation				
Réserve légale			30 500,02	30 500,02
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			481 747,43	481 747,43
Report à nouveau			(8 199 763,96)	(2 474 872,69)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			138 081,36	269 547,73
Total situation nette			(5 339 343,64)	517 014,00
Subventions d'investissement			75 543,00	88 254,00
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES (TOTAL I)		(12)	(5 263 800,64)	605 268,00
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES (TOTAL II)				
Provisions pour risques			202 000,00	
Provisions pour charges			12 325 780,00	6 126 940,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (TOTAL III)		(7)	12 527 780,00	6 126 940,00
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			200,00	2 893,09
Emprunts et dettes financières divers				
Sous total dettes financières		(6)	200,00	2 893,09
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			15 953 027,51	8 509 132,52
Dettes fiscales et sociales			5 818 182,09	5 429 725,36
Sous total dettes d'exploitations		(6)	21 771 209,60	13 938 857,88
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			11 459 442,22	7 904 759,27
Sous total dettes diverses		(6)	11 459 442,22	7 904 759,27
COMPTES DE REGULARISATION : Produits constatés d'avance				
DETTES (TOTAL IV)			33 230 851,82	21 846 510,24
Ecarts de conversion passif (total V)				
TOTAL GENERAL PASSIF (I à V)			40 494 831,18	28 578 718,24

COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	FRANCE	EXPORT	Note	Exercice 2024	Exercice N-1
Vente de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services	75 650,12	37 442 738,35	(8)	37 518 388,47	35 636 119,01
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	75 650,12	37 442 738,35		37 518 388,47	35 636 119,01
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation				197 687,80	212 034,89
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			(13)	3 248 447,14	1 785 965,75
Autres produits				8 391,81	7 423,95
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (TOTAL I)				40 972 915,22	37 641 543,60
Achat de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				1 878 519,44	2 287 981,06
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				80 523,16	87 232,02
Autres achats et charges externes				15 555 916,48	14 159 605,27
Sous total des charges externes				17 514 959,08	16 534 818,35
Impôts, taxes et assimilés				401 325,45	558 078,03
Sous total des impôts, taxes et assimilés				401 325,45	558 078,03
Salaires et traitements				15 457 455,78	14 040 336,12
Charges sociales				4 491 515,02	4 111 189,15
Sous total charges de personnel				19 948 970,80	18 151 525,27
Dotations aux amortissements sur immobilisations				127 771,96	133 158,27
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					2 351,30
Dotations aux provisions pour risques et charges				3 085 959,00	2 586 940,00
Sous total dotations d'exploitation				3 213 730,96	2 722 449,57
Autres charges d'exploitations				261 001,87	0,70
Sous total des autres charges d'exploitations				261 001,87	0,70
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (TOTAL II)				41 339 988,16	37 966 871,92
RESULTAT D'EXPLOITATION (TOTAL I + TOTAL II)				(367 072,94)	(325 328,32)

RUBRIQUES		Note	Exercice 2024	Exercice N-1
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (total III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (total IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			931 309,12	633 181,42
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (TOTAL V)			931 309,12	633 181,42
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			55 099,02	45 486,47
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (TOTAL VI)			55 099,02	45 486,47
RESULTAT FINANCIER (V – VI)		(9)	876 210,10	587 694,95
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			509 137,16	262 366,63
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			10,64	2 832,17
Produits exceptionnels sur opérations en capital			12 711,00	12 833,00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)			12 721,64	15 665,17
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			133,44	8 762,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				322,07
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			202 000,00	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)			202 133,44	9 084,07
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		(10)	(189 411,80)	6 581,10
Participation des salariés aux résultats (total IX)			76 237,00	
Impôts sur les bénéfices (total X)		(11)	105 407,00	(600,00)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			41 916 945,98	38 290 390,19
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			41 778 864,62	38 020 842,46
BENEFICE ou PERTE (Total des produits – total des charges)			138 081,36	269 547,73

2.2. Immobilisations corporelles

Règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs

Le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002, applicable à compter du 1er janvier 2005, impose des nouvelles règles concernant les amortissements et les dépréciations d'actifs. La nouvelle méthode a été appliquée de manière rétrospective.

Approche par composant

En application de la position des Armateurs de France qui définit le navire comme unité indivisible, il a été décidé que les navires seraient composés d'un unique composant structure.

Coût d'entrée

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) sont comptabilisés directement en charges. Les frais de formation externes afférents aux formations nécessaires à la mise en service de l'immobilisation sont comptabilisés directement en charges. Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

Base amortissable

Le règlement ANC n° 2014-03, dans son article 214-3, définit le montant amortissable d'un actif comme étant la valeur brute d'une immobilisation sous déduction de sa valeur résiduelle. Les nouvelles règles dictent en principe permanent de tenir compte de la valeur résiduelle (pour autant qu'elle soit significative et mesurable), ou valeur vénale, à la fin de son utilisation, diminuée des coûts de sortie.

Pour les immeubles et les autres immobilisations, la valeur résiduelle est considérée comme étant nulle.

Amortissement

Afin de se conformer à la règle fiscale de l'amortissement minimal (linéaire), à hauteur de la différence entre amortissement comptable et amortissement fiscal minimal, l'Administration fiscale autorise l'entreprise à comptabiliser un amortissement dérogatoire.

Selon l'Administration fiscale, la base amortissable reste le coût d'entrée du bien non minoré de la valeur résiduelle, un amortissement dérogatoire égal à la différence entre la dotation aux amortissements comptables et la dotation admise fiscalement est constaté. Cet amortissement dérogatoire sera repris en produit lors de la cession du bien.

Les durées d'amortissement correspondent à la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation, cette durée pouvant être différente de la durée d'usage fiscalement admise. Le montant amortissable de tout actif est sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle.

Les méthodes d'amortissement appliquées sont les suivantes :

Logiciels	12 mois	Linéaire
Constructions	30 ans	Linéaire
Agencements et aménagements	10 ans	Linéaire
Matériels et outillages	5 ans	Dégressif
Remorqueurs	8 ans	Linéaire avec dérogatoire
Matériel informatique	4 ans	Dégressif
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

2.3. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles est constituée de leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles concernent des logiciels informatiques à usage interne. Les logiciels acquis par la Société sont amortis sur une durée de douze mois suivant le mode linéaire.

2.4. Immobilisations financières

La nécessité d'une dépréciation des titres de participation est déterminée par la revue de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs dégagés par la filiale et son niveau d'actif net.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale.

2.5. Test de dépréciation sur l'actif immobilisé

La Société examine, à la date de clôture, les événements ou les modifications de circonstances susceptibles d'avoir conduit à une dépréciation des éléments constituant son actif immobilisé, comprenant, notamment, les immobilisations corporelles et incorporelles. Lorsque le montant le plus élevé de la valeur des flux de trésorerie prévisionnels actualisés et de la valeur probable de réalisation de ces actifs est inférieur à la valeur nette comptable du bien concerné, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence.

2.6. Stocks et en-cours

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré pour les matières premières et au coût de production pour les encours et les produits finis.

Pour les produits finis, lorsque le coût de production est supérieur au tarif en vigueur à la date de l'inventaire, une dépréciation est constatée afin de ramener la valeur des stocks à leur valeur nette de réalisation.

2.7. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités de la Société sont composées de placements liquides dont l'échéance à la date d'acquisition ou résiduelle ne dépasse pas trois mois.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées globalement au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

2.8. Créances d'exploitation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale quelle que soit leur date d'échéance. Il n'est pas procédé à l'actualisation de ces éléments même en l'absence d'intérêts attachés.

Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur de réalisation nette, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à leur valeur nominale.

2.9. Risque de non-recouvrement

La base de la clientèle de la Société est composée pour l'essentiel par des filiales du groupe Boluda. Aucun de ces clients pris individuellement ne représente une part significative du chiffre d'affaires global. Par ailleurs, la Société intervient sur une zone géographique diversifiée, ce qui réduit les risques pays.

2.10. Autres passifs à long terme

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges liés aux litiges et aux autres obligations.

La provision pour grosses réparations est rendue nécessaire par la réglementation maritime relative au maintien des permis de navigation de nos unités; elle est calculée par référence aux coûts prévus des travaux de grosses réparations imposés dans le futur, en fonction du temps écoulé depuis le dernier arrêt technique par rapport au temps restant à courir jusqu'à la prochaine visite de reclassification, dans le respect des recommandations « constructeur » (heures de marche moteur) et recommandations de notre organisme de certification.

2.11. Avantages accordés au personnel

Ils comprennent notamment les indemnités de départ à la retraite, les médailles du travail, l'intéressement et la participation.

INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE (IAS 19)

A leur départ à la retraite, les employés de la Société perçoivent une indemnité conforme à la Loi et à la convention collective en vigueur. L'estimation de ces engagements est réalisée par un organisme extérieur indépendant; elle tient compte de paramètres propres à chaque salarié (date d'entrée, ancienneté, ...), et d'hypothèses actuarielles reflétant les meilleures estimations du Groupe en matière de revalorisation prévisionnelle des salaires, de rotation du personnel, d'âge de départ en retraite et de taux de mortalité. Depuis l'exercice 2024, les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées dans les comptes sociaux.

La réforme des retraites a été portée par la loi de financement rectificative de la Sécurité Sociale (Loi 2023-270 du 14 avril 2023). Elle porte notamment sur l'âge de départ à la retraite qui sera progressivement relevé à compter du 1^{er} septembre 2023 pour atteindre 64 ans en 2030.

Conformément à la dernière mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 13 juillet 2013 modifiée le 5 novembre 2021, la Société a décidé d'adopter la nouvelle méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives.

Depuis l'exercice 2024, les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en provision dans les comptes sociaux.

L'estimation est réalisée par le cabinet Towers Watson.

Les hypothèses actuarielles retenues à la clôture sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Taux d'actualisation	3,20%	3,30%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux d'augmentation des salaires	2,50%	2,50%
Age de départ à la retraite		
- Marins	55 ans	55 ans
- Sédentaires	65 ans	65 ans

MEDAILLES DU TRAVAIL

Dans le cadre des règles sur les passifs, une provision pour médailles du travail correspondant aux versements probables liés aux salariés présents dans l'entreprise est constituée.

INTÉRESSEMENT

L'objectif de l'accord d'intéressement est de faire participer l'ensemble du personnel au développement de l'entreprise. Dans cette perspective, il a été décidé de partager, entre l'entreprise et le personnel, les gains qui pourront être réalisés compte tenu à la fois d'une efficacité accrue des salariés et d'une organisation plus performante de l'entreprise.

Il a été choisi de calculer l'intéressement sur la marge brute d'autofinancement, qui est le solde intermédiaire de gestion rendant compte le plus fidèlement de l'activité de l'entreprise.

Un nouvel accord d'intéressement a été mis en place au cours de l'exercice. Cet accord est applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de trois exercices.

PARTICIPATION

Les sommes dues au titre de la participation sont soit versées directement au salarié s'il en fait la demande, soit bloquées pendant 5 ans auprès d'un organisme gestionnaire des droits (sauf cas de déblocage anticipé).

2.12. Intégration fiscale

Conformément aux dispositions de l'article 223 A du Code Général des Impôts, la société BOLUDA TOWAGE FRANCE qui détient 100 % du capital de **BOLUDA MARSEILLE FOS**, a décidé de se constituer tête de groupe à compter du 1^{er} janvier 2019. Par lettre recommandée avec accusé de réception du 5 avril 2019, notre Société a donné son accord formel pour l'application du régime de l'intégration fiscale.

3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le montant des valeurs brutes et des amortissements cumulés au **31/12/2025** pour les immobilisations incorporelles et corporelles se présente comme suit (en euros) :

	2025/AN			2024/AN
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	47 844,50	47 844,50		
Fonds commercial (1)	1 540 484,36		1 540 484,36	1 540 484,36
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avance et acomptes				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	1 588 328,86	47 844,50	1 540 484,36	1 540 484,36
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	550 126,13	329 734,25	220 391,88	234 550,10
Installations techniques, matériel et outillage industriels	809 712,35	696 439,24	113 273,11	146 728,56
Autres immobilisations corporelles	106 823,50	69 575,79	37 247,71	8 510,00
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	86 362,42		86 362,42	6 235,00
<i>Total immobilisations corporelles</i>	1 553 024,40	1 095 749,28	457 275,12	396 023,66

La **variation des immobilisations** incorporelles et corporelles en valeurs brutes s'analyse comme suit (en euros) :

	Valeur brute début 2025/AN	Augmentations	
		Réévaluations courant 2025/AN	Acquisitions courant 2025/AN
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 588 328,86		
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	1 588 328,86		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions :			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui	20 937,23		
- Installations générales, agencements et aménagement des	506 264,42		24 796,48
- Installations techniques, matériel et outillages industriels	787 597,26		22 115,09
Autres immobilisations corporelles :			
- Installations générales, agencements, aménagements divers	43 350,00		26 103,72
- Matériel de transport	6 500,00		
- Matériel de bureau et mobilier informatique	25 852,68		5 017,10
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	6 235,00		80 127,42
<i>Total immobilisations corporelles</i>	1 396 736,59		158 159,81

	Diminutions		Valeur brute fin 2025/AN	Valeur d'origine
	Virements courant 2025/AN	Cessions courant 2025/AN		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 588 328,86	1 588 328,86
<i>Total immobilisations incorporelles</i>			1 588 328,86	1 588 328,86
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui		1 872,00	19 065,23	19 065,23
- Installations générales, agencements et amgt des constructions			531 060,90	531 060,90
- Installations techniques, matériel et outillage industriels			809 712,35	809 712,35
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements et amgt divers			69 453,72	69 453,72
- Matériel de transport			6 500,00	6 500,00
- Matériel de bureau et informatique, mobilier			30 869,78	30 869,78
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			86 362,42	86 362,42
<i>Total immobilisations corporelles</i>		1 872,00	1 553 024,40	1 553 024,40

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Ventilation des augmentations					Ventilation des diminutions					Montant brut à la clôture de l'exercice
		Virements		Entrées			Virements		Sorties			
		De poste	Provenant de	Acquisitions	Apports	Créations	De poste	A destination	Cessions	Scissions	Mises hors	
		à poste	l'actif circulant				à poste	actif circulant			services	
Immobilisations incorporelles												
Frais d'établissement et de développement												
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 588 328,86											1 588 328,86
Total immobilisations incorporelles	1 588 328,86											1 588 328,86
Immobilisations corporelles												
Terrains												
Constructions :												
- Constructions sur sol propre												
- Constructions sur sol d'autrui	20 937,23								1 872,00			19 065,23
- Installations générales, agencements, ...	506 264,42			24 796,48								531 060,90
- Installations techniques, matériel et outillages industriels	787 597,26			22 115,09								809 712,35
Autres immobilisations corporelles :												
- Installations générales, agencements, ...	43 350,00			26 103,72								69 453,72
- Matériel de transport	6 500,00											6 500,00
- Matériel de bureau et mobilier informatique	25 852,68			5 017,10								30 869,78
- Emballages récupérables et divers												
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	6 235,00			80 127,42								86 362,42
Total immobilisations corporelles	1 396 736,59			158 159,81					1 872,00			1 553 024,40

La variation des amortissements sur la période s'analyse comme suit (en euros) :

Immobilisations amortissables	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
	2025/AN			2025/AN
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	47 844,50			47 844,50
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	47 844,50			47 844,50
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	292 651,55	42 584,95	5 502,25	329 734,25
- Inst générales, agcemnts et améngmt des const.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.	640 868,70	76 764,06	21 193,52	696 439,24
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers	43 350,00	2 283,96		45 633,96
- Matériel de transport	6 500,00			6 500,00
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 342,68	2 413,03	2 313,88	17 441,83
- Emballages récupérables et divers				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	1 000 712,93	124 046,00	29 009,65	1 095 749,28
TOTAL GENERAL	1 048 557,43	124 046,00	29 009,65	1 143 593,78

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissements							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
<i>Total immobilisations incorporelles</i>							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions :							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.							
- Inst techniques, matériels et outillages (*)							
Autres immobilisations corporelles							
- Inst gén., agcemnt et améngmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
<i>Total immobilisations corporelles</i>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL non ventilé							

(*) Les amortissements présentés dans ce tableau correspondent aux amortissements dérogatoires sur les navires et qui sont comptabilisés en partie au passif du bilan.

Amortissements (suite)

	Durée d'utilisation ou taux d'amort- issement	Mode d'amort- issement	Amort. cumulés à l'ouverture de l'exercice	Ventilation des dotations				Ventilation des diminutions			Amortissemen cumulés à la clôture de l'exercice
				Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelle -	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service	
Immobilisations incorporelles											
Frais d'établissement et de développement											
Fonds commercial											
Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 mois	Linéaire	47 844,50								47 844,50
Total immobilisations incorporelles											47 844,50
Immobilisations corporelles											
Terrains											
Constructions :											
- Constructions sur sol propre											
- Constructions sur sol d'autrui	30 ans	Linéaire	292 651,55		42 584,95				5 502,25		329 734,25
- Installations générales, agencements, ...											
- Installations techniques, matériel et outillages...	5 ans	Dégressif	640 868,70		76 764,06				21 193,52		696 439,24
Autres immobilisations corporelles :											
- Installations générales, agencements, ...	5 ans	Linéaire	43 350,00		2 283,96						45 633,96
- Matériel de transport			6 500,00								6 500,00
- Matériel de bureau et mobilier informatique	10 ans	Linéaire	17 342,68		2 413,03				2 313,88		17 441,83
- Emballages récupérables et divers											
Total immobilisations corporelles			1 000 712,93		124 046,00				29 009,65		1 095 749,28
TOTAL GENERAL			1 048 557,43		124 046,00				29 009,65		1 143 593,78

(*) Dégressif pour les remorques.

4. Immobilisations financières

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Ventilation des augmentations					Ventilation des diminutions					Montant brut à la clôture de l'exercice
		Virements		Entrées			Virements		Sorties			
		De poste à poste	Provenant de l'actif	Acquisitions	Apports	Créations	De poste à poste	A destination actif	Cessions	Scissions	Mises hors services	
Immobilisations financières												
Participations	2 000,00											2 000,00
Autres titres immobilisés												
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille												
Prêts et autres immobilisations financières	1 384			1 637								3 021
<i>Total immobilisations financières</i>	1 386			1 637								3 023

Les immobilisations financières inscrites à l'actif, se détaillent comme suit (en euros) :

a) Filiales et participations

Sociétés	Capitaux propres	Quote détenu dans le capital	Valeur comptable des titres détenus		Montant net prêts et consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du exercice clos)	Dividendes encaissés par société au de l'exercice	Observations
			Brute	Nette						
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
NEANT										
Somme des filiales										
Total des filiales										

Sociétés	Capitaux propres	Quote détenu dans le capital	Valeur comptable des titres détenus		Montant net prêts et consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du exercice clos)	Dividendes encaissés par société au de l'exercice	Observations
			Brute	Nette						
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
NEANT										
Somme des participations										
Total des participations										
Total filiales et participations										

b) Autres participations (inférieur à 10% du capital)

	31-déc-25	31-déc-24
Cogerem	2 000	2 000
VALEUR BRUTE	2 000	2 000
Dépréciation des titres de participation	-	-
VALEURS NETTES	2 000	2 000

5. Stocks

Les stocks se détaillent comme suit (en euros) :

Stocks et en-cours		
	2025/AN	2024/AN
Caburants	301 691,81	276 060,15
Stocks pièces	26 330,58	26 330,58
TOTAL	328 022,39	302 390,73

6. Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit (en euros) :

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	3 021 599,51	3 021 599,51		1 384 123,11
<i>Total actif immobilisé</i>	<i>3 021 599,51</i>	<i>3 021 599,51</i>		<i>1 384 123,11</i>
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	25 047,95	25 047,95		25 047,95
Autres créances clients	3 527 521,46	3 527 521,46		3 577 987,48
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	89 078,32	89 078,32		170 010,78
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	163 369,39	163 369,39		270 265,25
Autres impôts, taxes et versements assimilés	8 760,00	8 760,00		
Divers				
Groupe et associés (2)	30 297 527,59	30 297 527,59		32 061 695,38
Débiteurs divers	854 536,05	854 536,05		485 193,11
<i>Total actif circulant</i>	<i>34 965 840,76</i>	<i>34 965 840,76</i>		<i>36 590 199,95</i>
Charges constatées d'avance	154 515,06	154 515,06		155 515,38
TOTAL DES CREANCES	38 141 955,33	38 141 955,33		38 129 838,44
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

Il n'existe pas de créance dont l'échéance soit supérieure à un an.

Les charges constatées d'avance se détaillent comme suit (en euros) :

Nature de charges	Exercice 2025
ASSURANCES CORPS ET MOTEURS	143 940,00
SHIPOWNERS	5 450,00
QUADIENT-MACHINE A AFFRANCHIR	285,00
LIXXBAIL	696,00
UPE 13	1 200,29
TOTAL	154 515,06

7. Dettes (financières, exploitations et autres dettes)

Les dettes s'analysent comme suit (en euros) :

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
- à un an maximum	626,00	626,00			200,00
- à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés	2 046 002,82	2 046 002,82			15 953 027,51
Personnel et comptes rattachés	3 963 864,74	3 963 864,74			3 442 565,78
Sécurité sociale et autres organismes	2 254 427,65	2 254 427,65			2 013 844,21
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	11 385,47	11 385,47			3 939,08
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	357 789,22	357 789,22			357 833,02
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					258 208,76
Autres dettes	12 535 587,21	12 535 587,21			11 201 233,46
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	21 169 683,01	21 169 683,01			33 230 851,82
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux					

Les dettes d'exploitation sont éligibles à moins d'un an.

Les charges à payer se détaillent comme suit :

Charges à payer	Exercice 2025
INTERESSEMENT DU AUX SALARIES	180 000
FOURNISSEURS - PROVISIONS MANUELLES	898 796
FOURNISSEURS - PROVISIONS AUTOMATIQUES	1 004 032
PROVISIONS CP NAVIGANTS	3 189 266
PROVISIONS CP SEDENTAIRES	154 152
CHARGES A PAYER SUR FRAIS DE PERSONNEL	173 997
CH SOC / CONGES PAYES NAVIGANTS	1 207 526
CH SOC / CONGES PAYES SEDENTAIRES	77 588
CHARGES A PAYER SUR FRAIS DE PERSONNEL	26 100
TAXE APPRENTISSAGE	23 764
TAXE FORMATION PROF. CONTINUE	19 507
TAXE SUR VEHICULE DE SOCIETES	1 989
AUTRES IMPOTS ET TAXES	14 411
CHARGES FISCALES / CONGES PAYES	5 727
	-
TOTAL	6 976 855

8. Provisions et dépréciations

Les provisions et dépréciations s'analysent comme suit (en euros) :

Nature des provisions	Montant au début 2025/AN	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2025/AN
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions règlementées						
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	202 000,00					202 000,00
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
<i>Sous total provisions pour risques</i>	<i>202 000,00</i>					<i>202 000,00</i>
Provisions pour pensions et obligations similaires	7 443 949,00		543 374,00		543 374,00	6 900 575,00
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	4 837 000,00	2 685 000,00	1 745 000,00		1 745 000,00	5 777 000,00
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
<i>Sous total provisions pour charges</i>	<i>12 280 949,00</i>	<i>2 685 000,00</i>	<i>2 288 374,00</i>		<i>2 288 374,00</i>	<i>12 677 575,00</i>
Autres provisions pour risques et charges	44 831,00	4 711,00				49 542,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12 527 780,00	2 689 711,00	2 288 374,00		2 288 374,00	12 929 117,00
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisations de titres mis en équivalence						
Sur immobilisations de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
<i>Sous total sur immobilisations</i>						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients	25 047,95					25 047,95
Autres provisions dépréciations						
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	25 047,95					25 047,95
TOTAL GENERAL	12 552 827,95	2 689 711,00	2 288 374,00		2 288 374,00	12 954 164,95
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 689 711,00			2 288 374,00	
Dont dotations et reprises financières						
Dont dotations et reprises exceptionnelles						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

Les variations de l'obligation au titre des régimes à prestations définies durant l'exercice sont présentées ci-après :

En milliers d'euros	2025	2025
Au 1 ^{er} janvier	7 444	5 994
Coût des services rendus	563	471
Coût financier	194	209
Pertes / (gains) actuariels	-1 008	1 216
Versements directement payés par l'employeur	-292	-446
Coût des services passés - modifications du régime	-	-
Au 31 décembre	6 901	7 444

9. Capitaux propres

La variation des capitaux propres sur les exercices 2025 et 2024 s'analyse comme suit :

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	305 000,00			13 511 500,00	-8 061 668,50			5 754 831,50
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 905 091,51							1 905 091,51
Ecart de réévaluation								
Ecart d'équivalence								
Réserve légale	30 500,02							30 500,02
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves réglementées								
Autres réserves	481 747,43							481 747,43
Report à nouveau	(8 199 763,96)				8 061 668,50			(14,10)
Résultat de l'exercice	138 081,36	(138 081,36)				948 868,87		948 868,87
Subventions d'investissement	75 543,00						-14 075,00	61 468,00
Provisions réglementées								
Total capitaux propres	(5 263 800,64)	(138 081,36)		13 511 500,00	-	948 868,87	-14 075,00	9 182 493,23

Le capital social est composé de 377.366 actions ordinaires d'une valeur nominale 15,25 euros.

Catégorie de titres	Clôture N-1	Créés pendant l'exercice N	Remboursés pendant l'exercice N	Total	Valeur nominale
Actions ordinaires	20 000	886 000	528 634	377 366	15,25

10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires au **31/12/2025** se répartit comme suit (en milliers d'euros) :

	Remorquage	Assistance	Autres	31 décembre 2025	31 décembre 2024
France	41 573		179	41 752	40 973
Export					
TOTAL	41 573		179	41 752	40 973

11. Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit (en euros) :

	2025/AN	2024/AN
Produits financiers :		
De participation (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)	703 915,44	931 309,12
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	703 915,44	931 309,12
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)	72 213,44	55 099,02
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	72 213,44	55 099,02
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	631 702,00	876 210,10

Les autres intérêts et produits assimilés et les intérêts et charges assimilés sont des produits et charges sur comptes courants.

12. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit (en euros) :

	2025/AN	2024/AN
Produits exceptionnels (VII)		12 721,64
Charges exceptionnelles (VIII)		202 133,44
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		(189 411,80)

Les reprises sur provisions correspondent à des amortissements dérogatoires sur les navires.

13. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt exigible selon la déclaration fiscale de la Société a été ventilée en affectant les réintégrations et les déductions selon leur comptabilisation.

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices			
Taux d'imposition : %	Montant brut	Impôt (économie)	Montant net
Résultat courant	948 868,87	237 217,22	711 651,65
- Produits non imposables	669 609,00	167 402,25	502 206,75
+ Charges non déductibles	43 408,05	10 852,01	32 556,04
+ Produits non comptabilisés au cours de l'exercice à réintégrer			
- Charges non comptabilisées au cours de l'exercice à déduire			
= Résultat fiscal courant	322 667,92	80 666,98	242 000,94
+ Résultat exceptionnel			
- Produits non imposables			
+ Charges non déductibles			
+ Produits non comptabilisés au cours de l'exercice à réintégrer			
- Charges non comptabilisées au cours de l'exercice à réintégrer			
= Résultat fiscal	322 667,92	80 666,98	242 000,94
- Crédits d'impôts	322 667,92	80 666,68	242 000,94
= Impôt payé	0		0

La société tête de groupe de l'intégration fiscale est Boluda Towage France. **BOLUDA MARSEILLE FOS** reconnaît sa dette ou créance d'impôt vis-à-vis de Boluda Towage France.

14. Engagements financiers

La société a délivré une garantie bancaire à première demande de 103 102 € pour couvrir les loyers au profit du Grand Port Autonome de Marseille. Cette garantie a été souscrite auprès de la Caisse d'Épargne.

15. Transactions avec des entreprises liées

Les principales transactions avec les entreprises liées sont les suivantes (en euros) :

Postes du bilan	Entreprises liées	Financière Boluda	Boluda Towage France	Cogerem
Participations	2 000			2000
Autres créances	30 297 528	29 768 836	528 692	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Autres dettes				

16. Effectifs moyens

Les effectifs moyens au **31/12/2025** s'analysent comme suit :

Catégories	Effectif moyen salarié	
	2025/AN	2024/AN
Ouvriers	6	5
Employés, techniciens, agents de maîtrise	9	8
Cadres et ingénieurs	4	4
<u>Autres :</u>		
	78	78
	75	78
TOTAL	172	173

17. Honoraires des commissaires aux comptes

En €	PWC
Honoraires afférentes à la certification des comptes	25 068
Honoraires afférentes à la certification des informations en matière durabilité	
Honoraires afférentes aux autres services	
TOTAL	25 068

18. Engagement hors bilan

La société n'a donné, ni reçue aucun engagement hors bilan au cours de l'exercice.

19. Identité de la société mère

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés	
Nom	Boluda Corporation Maritima
Siège	Poeta Joan Maragall 21, 28020 Madrid
N° d'identification si entité française	
Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	Les comptes sont disponibles au siège de la maison mère (ci-dessus)

20. Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'a été versée sur l'exercice.
